



GUIDE 21

Adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 21:1999](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d559cf2-fc6b-43be-a5d2-36b7c489ea7e/iso-iec-guide-21-1999>

Sommaire

	Page
0 Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Référence normative	1
3 Termes et définitions	1
4 Degrés de correspondance	3
4.1 Généralités	3
4.2 Identique	3
4.3 Modifié	4
4.4 Non équivalent	5
5 Méthodes d'adoption	5
5.1 Généralités	5
5.2 Méthode d'entérinement	6
5.3 Méthode de la feuille de couverture	6
5.4 Réédition	6
5.4.1 Généralités	6
5.4.2 Réimpression	6
5.4.3 Traduction (avec ou sans réimpression de l'original)	7
5.4.4 Rédaction nouvelle	8
5.5 Choix entre les méthodes d'adoption	8
6 Méthodes d'indication des écarts techniques et des modifications rédactionnelles	9
6.1 Généralités	9
6.2 Référence à d'autres Normes internationales	10
7 Méthodes de numérotation de normes régionales ou nationales qui sont des adoptions identiques de Normes internationales	10
7.1 Généralités	10
7.2 Numérotation	10
8 Méthodes d'indication du degré de correspondance	12
8.1 Généralités	12
8.2 Catégories de correspondance et leurs abréviations	12
8.3 Indication du degré de correspondance sur la norme régionale ou nationale	12
8.4 Indication du degré de correspondance dans les listes, catalogues et autres médias	13

© ISO/CEI 1999

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Imprimé en Suisse

Annexes

A	(informative) Listes des écarts techniques et leurs explications — Exemples	14
B	(informative) Relation entre les degrés de correspondance et les méthodes d'adoption/de publication	17
C	(informative) Notices d'adoption — Exemples	18
C.1	Exemple de notice d'entérinement	18
C.2	Exemple de feuille de couverture	18
C.3	Exemples de notices d'adoption de nouvelles publications	18
D	(informative) Matériel d'introduction régional ou national — Exemples	20
D.1	Avant-propos national pour une norme nationale identique	20
D.2	Avant-propos national pour une norme nationale adoptée avec modifications	20
D.3	Avant-propos national pour une traduction identique	21
D.4	Avant-propos national pour une traduction avec modifications	21
D.5	Avant-propos international pour une rédaction nouvelle	22
E	(informative) Méthodes pour dater des normes identiques — Exemples	23
E.1	Généralités	23
E.2	Numérotation sur une seule ligne	23
E.3	Numérotation double sur deux lignes	24

ISO/IEC Guide 21:1999
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d559e12-1c6b-436c-a5d2-36b7c489ea7e/iso-iec-guide-21-1999>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Les projets de Guides adoptés par le comité ou le groupe responsable sont soumis au vote des organismes nationaux. La publication en tant que Guide requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

Le Guide ISO/CEI 21 a été élaboré par le Groupe technique consultatif ad hoc de l'ISO/CEI chargé de la révision des Guides ISO/CEI 3 et 21.

Cette deuxième édition du Guide ISO/CEI 21 annule et remplace la deuxième édition du Guide ISO/CEI 3:1981, *Identification des normes nationales qui sont équivalentes aux Normes internationales*, la première édition du Guide ISO/CEI 21:1981, *Adoption des Normes internationales dans les normes nationales*, et du Guide ISO/CEI 21:1981/Add.1:1983, *Indication du degré d'équivalence entre les normes nationales et les Normes internationales*.

Les annexes A à E du présent Guide sont données uniquement à titre d'information.

ISO/IEC Guide 21:1999
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d559cf2-1c6b-43be-a5d2-36b7c489ea7e/iso-iec-guide-21-1999>

0 Introduction

0.1 Le présent Guide fournit des méthodes pour l'adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales et comprend un système permettant d'indiquer le degré de correspondance afin de promouvoir une approche cohérente dans la manière dont les organismes nationaux de normalisation adoptent les Normes internationales et indiquent le degré de correspondance avec les Normes internationales. Il s'applique également à l'adoption d'autres documents internationaux normatifs et informatifs tels que les rapports techniques. Une meilleure uniformité entre les pays dans la manière d'indiquer à la fois la correspondance et les écarts aidera la communication, évitera la confusion et facilitera le commerce.

0.2 Les Normes internationales sont largement adoptées au niveau régional ou national et utilisées par les fabricants, les organisations commerciales, les acheteurs, les consommateurs, les laboratoires d'essai, les autorités et autres milieux intéressés. Du moment que ces normes traduisent en général la meilleure expérience acquise de l'industrie, de la recherche, des consommateurs et des instances de réglementation du monde entier et qu'elles recouvrent les besoins communs à des pays très divers, elles constituent l'une des bases importantes de la suppression des obstacles techniques au commerce. Ce fait a été explicitement reconnu dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (Accord OTC de l'OMC).

Il importe que tous les efforts soient faits pour adopter et utiliser les Normes internationales et, par conséquent, pour annuler toute norme régionale ou nationale contradictoire dès que possible, pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce n'est qu'en adoptant une démarche mondiale que les avantages de la normalisation pourront être pleinement réalisés. Toutefois, l'adoption intégrale n'est peut-être pas commode dans tous les cas pour diverses raisons telles que la sécurité régionale ou nationale, la protection de la santé et de la sécurité des personnes, ou la protection de l'environnement ou pour des raisons fondamentales d'ordre climatique, géographique ou technologique. L'Accord OTC de l'OMC reconnaît qu'il s'agit de raisons légitimes pour des écarts régionaux ou nationaux.

0.3 L'adoption d'une Norme internationale en tant que norme régionale ou nationale sera extrêmement difficile si les règles ou les traditions régionales ou nationales en matière de structure et de présentation diffèrent de celles applicables aux normes faisant l'objet de l'adoption. Il est recommandé, en conséquence, d'appliquer dans toute la mesure du possible les Directives ISO/CEI, Partie 3, dans le cadre de l'élaboration des normes régionales et nationales.

Même dans les cas évoqués en 0.2, il convient de faire tous les efforts pour réduire les écarts au minimum qui s'impose. De plus, lorsqu'il existe des écarts par rapport à la Norme internationale, il importe d'identifier clairement de tels écarts et d'en préciser les raisons. Si les Normes internationales sont adoptées par la seule voie de la réédition, il est extrêmement difficile d'identifier les écarts techniques dus aux différences de présentation, c'est-à-dire aux différences par rapport à la structure et au libellé de la norme d'origine. Par ailleurs, un écart clairement identifié aura tendance à disparaître à la longue, car

aussi longtemps qu'il restera en évidence, la question de son utilité sera constamment évoquée, alors qu'un écart caché risque de ne pas disparaître, même lorsqu'il n'est plus justifié.

0.4 Il est recommandé de fournir autant d'informations que possible à propos de la correspondance des normes régionales ou nationales qui adoptent des Normes internationales (ou qui se fondent sur de telles normes). Cette information doit figurer en bonne place sur la norme (de préférence en page de couverture et dans l'avant-propos), dans les listes de normes, les catalogues, les annuaires et tous autres supports destinés à permettre la recherche. Lorsqu'une Norme internationale est citée, il convient d'en donner au moins le numéro et la date de publication. Si une norme régionale ou nationale n'existe pas matériellement (par exemple lorsque la Norme internationale a été adoptée par voie d'entérinement), cette information en matière de correspondance doit figurer au moins dans les documents du type mentionné ci-dessus donnant la liste des normes en question.

0.5 Bien que le domaine d'application du présent Guide couvre uniquement l'adoption des Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales, les méthodes d'adoption décrites et les degrés de correspondance peuvent aussi être appliqués à l'adoption de normes régionales ou nationales par d'autres normes régionales ou nationales.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/IEC Guide 21:1999

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d559cf2-fc6b-43be-a5d2-36b7c489ea7e/iso-iec-guide-21-1999>

Adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales

1 Domaine d'application

Le présent Guide fournit des méthodes pour

- la détermination du degré de correspondance entre les normes régionales ou nationales et les Normes internationales adoptées (article 4),
- l'adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales (article 5),
- l'indication des écarts techniques, afin de permettre le repérage immédiat de tout écart (article 6),
- le numérotage de normes régionales ou nationales qui constituent des adoptions identiques de Normes internationales (article 7),

et

- l'indication du degré de correspondance entre la norme régionale ou nationale et la Norme internationale (article 8).

Le présent Guide ne contient pas de règles pour l'utilisation d'une Norme internationale dans la production, le commerce, la législation ou des activités similaires. Il ne traite pas non plus

- de l'adoption de normes régionales ou nationales en tant que Normes internationales,
 - de l'adoption de normes régionales ou nationales en tant qu'autres normes régionales ou nationales,
 - de l'adoption de normes régionales en tant que normes nationales,
- ni
- de l'adoption de règlements techniques ou dans des règlements techniques.

2 Référence normative

Le document normatif suivant contient des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour le présent Guide. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur le présent Guide sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente du document normatif indiqué ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

Guide ISO/CEI 2:1996, *Normalisation et activités connexes — Vocabulaire général*.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent Guide, les termes et définitions donnés dans le Guide ISO/CEI 2 (dont quelques-uns sont reproduits ci-dessous pour des raisons pratiques), ainsi que les suivants s'appliquent.

NOTE Il convient que les normes soient fondées sur les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience et visent à l'avantage optimal de la communauté.

[Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2]

3.2

norme internationale

norme qui est adoptée par une **organisation internationale à activités normatives/de normalisation** et qui est mise à la disposition du public

[Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2.1.1]

3.3

norme régionale

norme qui est adoptée par une **organisation régionale à activités normatives/de normalisation** et qui est mise à la disposition du public

[Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2.1.2]

3.4

norme nationale

norme qui est adoptée par un **organisme national de normalisation** et qui est mise à la disposition du public

[Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2.1.3]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d559cf2-fc6b-43be-a5d2-36b7c489ea7e/iso-iec-guide-21-1999>

3.5

adoption

⟨d'une Norme internationale dans une norme régionale ou nationale⟩ publication d'un document normatif régional ou national fondé sur une Norme internationale pertinente, ou entérinement de la Norme internationale avec le même statut qu'un document normatif national, tout écart par rapport à la Norme internationale étant signalé

NOTE 1 Le terme «reprise» est employé parfois pour exprimer la même notion que celle d'«adoption».

NOTE 2 Adaptée du Guide ISO/CEI 2:1996, définition 10.1.

NOTE 3 Pour les conditions d'adoption d'une Norme internationale en tant que norme régionale ou nationale, voir 4.1.

3.6

modification rédactionnelle

⟨d'une Norme internationale dans une norme régionale ou nationale⟩ toute modification autorisée qui n'altère pas le contenu technique de la norme

NOTE Une liste des modifications rédactionnelles autorisées est donnée en 4.2.

3.7

écart technique

⟨d'une Norme internationale dans une norme régionale ou nationale⟩ toute différence entre le contenu technique de la Norme internationale et celui de la norme régionale ou nationale

3.8

modification du libellé

lors de l'adoption d'une Norme internationale dans l'une de ses langues officielles, remplacement de mots ou de phrases isolés dans la norme régionale ou nationale par des synonymes usités dans la langue courante de la région ou du pays adoptant la Norme internationale

EXEMPLE L'emploi de «micheline» à la place d'«autorail» dans certains pays.

3.9

structure

(d'une norme) ordre des articles, paragraphes, alinéas, tableaux, figures, annexes

3.10

principe de réversibilité

tout ce qui est acceptable aux termes de la Norme internationale est acceptable aux termes de la norme régionale ou nationale et réciproquement; par conséquent, la conformité à la Norme internationale signifie également la conformité à la Norme régionale ou nationale

4 Degrés de correspondance

4.1 Généralités

Pour comparer les normes régionales ou nationales avec les Normes internationales pertinentes, une indication de leur correspondance est essentielle pour comprendre rapidement leur relation. Une classification sommaire en trois degrés de correspondance (voir 4.2 à 4.4) est suffisante et une profusion de détails ne serait pas raisonnable en raison de la diversité des cas possibles. Toute comparaison devra se faire point par point et nécessitera de couvrir à la fois l'objet et le contenu, afin de déceler tout élément divergent.

Une Norme internationale est considérée comme ayant été adoptée lorsque la norme régionale ou nationale est identique (4.2) ou modifiée (4.3) par rapport à la Norme internationale.

L'adoption identique des Normes internationales garantit la transparence, qui est essentielle à la facilitation du commerce. Il importe de se rappeler que si ne serait-ce que deux organismes de normalisation introduisent dans leurs normes régionales ou nationales des écarts ou des modifications qu'ils considèrent peu importants par rapport à la Norme internationale, des problèmes peuvent surgir car ces modifications peuvent avoir un effet cumulatif entraînant une non-acceptabilité entre les deux normes régionales ou nationales. L'adoption identique permet d'éviter de tels problèmes.

4.2 Identique

La norme régionale ou nationale est identique à la Norme internationale dans les conditions suivantes:

a) la norme régionale ou nationale est identique du point de vue de son contenu technique, sa structure et son libellé (ou est une traduction identique),

ou

b) la norme régionale ou nationale est identique du point de vue de son contenu technique, bien qu'elle puisse comporter les modifications rédactionnelles mineures suivantes:

- remplacement de la virgule décimale par un point décimal;
- corrections d'erreurs typographiques (fautes d'orthographe) ou nouvelle pagination;
- suppression du texte dans une ou plusieurs langues d'une Norme internationale multilingue;

NOTE Toute modification dans la présentation d'un document (par exemple liée au foliotage, au type de police et à la taille de caractère, etc.), en particulier dans un environnement électronique, n'a aucune incidence sur le degré de correspondance.

4.3 Modifié

La norme régionale ou nationale est modifiée par rapport à la Norme internationale sous les conditions suivantes. Les écarts techniques sont autorisés pour autant qu'ils soient clairement signalés et expliqués. La norme régionale ou nationale reprend la structure de la Norme internationale. Les modifications de structure ne sont autorisées que s'il reste possible de comparer aisément le contenu et la structure des deux normes.

Pour des raisons de transparence et de traçabilité, il est vivement recommandé que, pour une norme nationale donnée, une seule Norme internationale soit adoptée. Dans certaines circonstances, il peut s'avérer souhaitable d'adopter plusieurs Normes internationales dans le cadre d'une seule norme nationale. Toutefois, cela n'est pratique pour l'usage que si le contenu peut être aisément comparé grâce à une liste précisant et expliquant les modifications. Les normes modifiées peuvent également comporter les modifications autorisées en cas de correspondance identique.

Le «principe de réversibilité» n'est pas respecté.

Les normes modifiées peuvent faire intervenir les cas suivants.

a) «La norme régionale ou nationale contient moins»

La norme régionale ou nationale n'applique qu'un sous-ensemble des choix disponibles dans la Norme internationale, elle contient des exigences moins rigoureuses, etc.

b) «La norme régionale ou nationale contient plus»

La norme régionale ou nationale ajoute certains aspects ou types, comporte des exigences plus rigoureuses, des essais supplémentaires, etc.

c) «La norme régionale ou nationale modifie une partie de la Norme internationale»

Une partie du contenu est identique ou techniquement correspondant, mais la norme régionale ou nationale et la Norme internationale contiennent quelques exigences qui diffèrent.

d) «La norme régionale ou nationale offre une solution de rechange»

La norme régionale ou nationale fournit une disposition de statut égal, qui peut être employée en lieu et place de celle donnée dans la Norme internationale.

Voir, dans l'annexe A, des exemples de listes d'écarts techniques et leurs explications.

NOTE Une norme régionale ou nationale peut inclure une Norme internationale dans sa totalité et peut contenir des dispositions techniques supplémentaires qui ne font pas partie de la Norme internationale. Dans ce cas, le degré de correspondance à la Norme internationale est soit «modifié» soit «non équivalent», selon que les différences sont clairement signalées ou non et que les écarts techniques sont énoncés dans une liste et expliqués ou non, même si la partie constituée de la Norme internationale adoptée n'a fait l'objet d'aucune modification.

4.4 Non équivalent

La Norme régionale ou nationale n'est pas équivalente à la Norme internationale du point de vue de son contenu technique et de sa structure, et les modifications n'ont pas été clairement identifiées. Il peut s'agir aussi du cas où seul un nombre restreint ou peu significatif des dispositions internationales subsistent dans la norme régionale ou nationale.

NOTE Ce degré de correspondance ne constitue pas une adoption.

5 Méthodes d'adoption

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

5.1 Généralités

5.1.1 Le présent article décrit un ensemble de méthodes pour l'adoption de Normes internationales et peut s'appliquer également aux deux premiers degrés de correspondance (voir 4.2 et 4.3). Il donne également quelques indications en ce qui concerne les avantages et les désavantages de ces méthodes. Les méthodes préférées sont données en 5.5 (voir également l'annexe B pour un résumé des rapports entre les degrés de correspondance et les méthodes d'adoption/publication).

5.1.2 Toute norme régionale ou nationale adoptant une Norme internationale par quelque méthode que ce soit doit assurer que l'identification de la Norme internationale est clairement énoncée. En cas d'adoption par la méthode de la feuille de couverture ou par réédition, l'identification de la Norme internationale doit comprendre, dans un emplacement privilégié comme sur la feuille de couverture, l'indicatif, le titre (dans l'une, au moins, des langues officielles dans lesquelles la Norme internationale a été publiée), la date ou l'année de parution et le degré de correspondance (voir l'article 4).

5.1.3 Lors de l'adoption d'une Norme internationale, tous les amendements et rectificatifs techniques existants de la Norme internationale doivent être inclus dans la norme régionale ou nationale.

NOTE Il convient que les amendements et rectificatifs techniques publiés après l'adoption d'une Norme internationale soient adoptés dès que possible.

5.1.4 Dans le contexte de l'élaboration de versions électroniques des normes, les organismes de normalisation peuvent trouver de nouvelles méthodes d'adoption qui ne sont pas couvertes par le présent Guide ou qu'ils associent des méthodes existantes. Dans ce cas, les méthodes employées ne figureront pas ci-dessous. Néanmoins, les recommandations en matière de choix et d'indication de la correspondance resteront applicables.

NOTE Des exemples de différents types de notice d'adoption sont donnés dans l'annexe C.

5.2 Méthode d'entérinement

5.2.1 Si la Norme internationale est déclarée par l'organisme régional ou national comme ayant le statut de norme nationale, un «avis d'entérinement» peut être publié. L'avis d'entérinement peut contenir des informations ou des instructions pertinentes à cette déclaration. Un avis d'entérinement ne doit être émis que si la condition a) en 4.2 est remplie. Chaque avis d'entérinement ne doit se référer qu'à une seule Norme internationale (y compris tout amendement et/ou rectificatif technique).

5.2.2 L'avis d'entérinement peut attribuer un numéro de référence régional ou national unique à chaque Norme internationale reprise. Sinon, il convient que le numéro employé soit celui de la Norme internationale.

5.2.3 L'avis d'entérinement peut paraître dans un bulletin officiel et/ou comme document indépendant. Il y a lieu que le texte de la Norme internationale ne soit pas habituellement joint à l'avis d'entérinement.

5.2.4 La méthode d'entérinement est l'une des méthodes les plus simples d'adoption. Elle ne nécessite pas la réimpression du texte de la Norme internationale. Toutefois, l'avis d'entérinement ne peut pas être utilisé sans la Norme internationale et cette dernière doit donc être rendue disponible d'une manière quelconque. En outre, si l'avis d'entérinement ne possède pas son propre indicatif, la Norme internationale peut ne pas être facilement identifiable comme ayant été adoptée dans le cadre du système de normes régional ou national.

5.3 Méthode de la feuille de couverture

5.3.1 La Norme internationale (y compris tout amendement et/ou rectificatif technique) peut être publiée avec une feuille de couverture régionale ou nationale. Il convient que la feuille de couverture ait un numéro de référence régional ou national et la Norme internationale fera partie du système de normes régional ou national s'il existe un degré de correspondance identique (voir 4.2) ou modifié (voir 4.3). Il faut que chaque feuille de couverture ne se réfère qu'à une seule Norme internationale (y compris tout amendement et/ou rectificatif technique). Les étiquettes adhésives, les timbres ou autres indications apposées sur la Norme internationale sont considérées équivalentes à des feuilles de couverture. L'emploi d'étiquettes adhésives ou de timbres ne procurant qu'une place limitée pour des informations, instructions ou notes, il est de règle de n'employer de tels moyens en tant que feuille de couverture que si la norme régionale ou nationale est identique à la Norme internationale.

5.3.2 Il convient que la feuille de couverture contienne des renseignements et des instructions concernant la norme, ainsi que des informations à propos des modifications rédactionnelles. Au besoin, il y a lieu qu'un renvoi à une annexe donnant la liste de tout écart technique et des raisons de son introduction par rapport à la Norme internationale y figure.

5.3.3 La méthode de la feuille de couverture présente les avantages de ne pas nécessiter une réimpression et d'adjointre le texte complet de la Norme internationale.

5.4 Réédition

5.4.1 Généralités

Il existe trois méthodes de réédition, à savoir: réimpression (voir 5.4.2), traduction (voir 5.4.3) et rédaction nouvelle (voir 5.4.4).

5.4.2 Réimpression

5.4.2.1 La Norme internationale est imprimée en tant que norme régionale ou nationale par reproduction directe du document publié (par exemple par reproduction photographique, par numérisation ou à partir d'un fichier électronique). En outre, la norme régionale ou nationale peut comprendre les éléments suivants:

a) une introduction, une préface ou un avant-propos régional ou national (voir 5.4.2.2);